

**Règlement du jeu-concours « ON AIR »
sur le réseau social Instagram du 11/10/2021 au 15/10/2021
#ONAIR**

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation du concours « ON AIR » que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

Article 1 – Organisation

La structure organisatrice de ce jeu concours « ON AIR » est **Madininair**, l'observatoire de la qualité de l'air en Martinique, dont le siège social est au 31 rue Professeur Raymond Garcin 97220 Fort-de-France.

Article 2 – Dates

Madininair organise sur le réseau social Instagram <https://www.instagram.com/madininair/>, un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé « ON AIR » **du 11/10/2021 au 15/10/2021**.

Article 3 – Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement **ouvert aux personnes âgées de 18 ans résolu à 25 ans résidant en Martinique** à la date du lancement du concours, ayant accès au réseau Internet.

Sont exclues du jeu, les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ainsi que les membres du personnel de Madininair, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu. Madininair se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour assurer le respect de cette règle.

Madininair se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière.

Article 3 – Modalités de participation

Les participants doivent :

- Être détenteur d'un compte personnel Instagram.
- Utiliser son pseudo et mot de passe pour accéder à son compte personnel.
- **S'abonner au compte Instagram Madininair**
- **Commenter la publication du jeu en écrivant « Je participe à #ONAIR » et mentionner au moins une personne.**

Une seule inscription par personne (même compte Instagram, même prénom et nom, même adresse postale) est possible.

Toute participation non conforme aux caractéristiques techniques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Article 4 - Désignation et annonce du gagnant

Afin de désigner le gagnant du jeu concours, **un tirage au sort sera effectué par Madininair le 18/10/2021** parmi tous les participants ayant respecté les modalités du présent règlement sur Instagram.

Le gagnant sera contacté par Instagram via message privé. Après l'acceptation de son lot, il sera également annoncé publiquement sur le compte Instagram de Madininair.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul et entrainera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort. Le nouveau tirage au sort se déroulera comme mentionné dans cet article.

Article 5 - Dotation

La dotation pour ce jeu concours est **un vol en parapente (+ photos et vidéos lors du vol) avec Caraïbe Parapente d'une valeur de 100€.**

La dotation décrite ci-dessus n'est pas cessible à une tierce personne et ne seront ni reprise, ni échangée contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leurs valeurs, et ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si le gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son lot, il n'aura droit à aucune compensation d'aucune sorte.

Article 6 - Modalités de remise de la dotation

Madininair informera personnellement le gagnant par message privé Instagram sur le compte qui aura servi pour participer au jeu concours. Le gagnant sera alors invité à confirmer sa participation et l'acceptation de son gain.

A l'issue d'un délai de 3 jours, sans réponse au message invitant le gagnant à confirmer sa participation et l'acceptation du gain, le gagnant(e) aura perdu le lot. Le lot sera attribué ensuite à un autre participant. La désignation de ce participant se fera conformément à l'article 5 de ce règlement.

Un gagnant injoignable, ou ne répondant pas dans un délai de 3 jours au message l'invitant à confirmer ses coordonnées personnelles pour bénéficier du lot, ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 7 - Respect des règles et modération

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants, ainsi qu'au respect de l'esprit du concours et d'autrui, attitude non suggestive, ne portant pas atteintes aux bonnes mœurs, ni au droit à l'image d'autrui.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

Madininair se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

Article 8 - Responsabilité

La responsabilité de la structure organisatrice ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu-concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu concours.
- Madininair décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et / ou du fait de son utilisation.
- Madininair ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau social Instagram empêchant toute publication de commentaires.
- La participation au présent « concours » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la structure organisatrice ne saurait en aucune circonstance être déclarée responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du « concours ».

Article 9 - Données personnelles des participants

Les informations collectées pour participer au Jeu sont exclusivement destinées à Madininair et non à Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour ce jeu. Il est également rappelé que la société organisatrice est seule responsable de la gestion du compte Instagram. Le cas échéant, la société organisatrice décline toute responsabilité quant au non-respect par le participant des conditions générales de Instagram auxquelles il a préalablement consenti lors de la création de son compte Instagram.

Article 10 - Litige et réclamation

Madininair se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur le gain ou leur réception, un mois après la fin du Jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu à Madininair. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 11 - Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.

À vous de jouer !